

ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE RESUME NON TECHNIQUE

Projet de parc photovoltaïque de Domérat (03)



SOMMAIRE

I.	CADRE GENERAL	3
I.1.	Le porteur du projet : VALECO	3
I.2.	Intervenants	3
I.3.	Cadre de l'étude	3
II.	PRESENTATION DU SITE	4
III.	HISTORIQUE	5
IV.	PROJET	6
V.	ETAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT.....	11
V.1.	Milieu physique	11
V.2.	Milieu naturel	12
V.3.	Milieu humain.....	15
V.4.	Etude paysagère	16
VI.	EVOLUTION PROBABLE DE L'ENVIRONNEMENT EN L'ABSENCE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET	19
VII.	IMPACTS ET MESURES.....	20
VII.1.	Milieu physique	20
VII.2.	Milieu naturel	20
VII.3.	Milieu humain.....	23
VII.4.	Etude paysagère	24
VIII.	BILAN	31
IX.	CONCLUSIONS.....	37
X.	GLOSSAIRE	38

Liste des figures

Figure 1 :	Localisation géographique du site	4
Figure 2 :	Vue aérienne du site d'étude	4
Figure 3 :	Vues aériennes du site en 1980 et 2013.....	5
Figure 4 :	Principe de fonctionnement d'une cellule photovoltaïque	6
Figure 5 :	Plan de masse du projet de parc photovoltaïque (Source : VALECO)	8
Figure 6 :	Plan du projet de parc photovoltaïque sur fond ortho (Source : VALECO)	9
Figure 7 :	Contexte hydrographique du secteur d'étude.....	11
Figure 8 :	Carte des zonages écologiques	12
Figure 9 :	Enjeux écologiques au droit du projet de Domérat.....	14
Figure 10 :	Coupe topographique du secteur d'étude.....	16
Figure 11 :	Topographie générale du secteur de Domérat	16
Figure 12 :	Localisation des monuments historiques - Source : TAUW France.....	17
Figure 13 :	Synthèse des enjeux paysagers aux abords du site - Source : TAUW France.....	18
Figure 14 :	Synthèse des mesures écologiques - Source : Crexeco	22

Liste des photographies

Photographie 1 :	Vue sur le plateau bourbonnais (Source : /www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr)	16
Photographie 2 :	Monuments historiques proches (source : TAUW France)	17
Photographie 3 :	Château d'Huriel (source : TAUW France).....	17
Photographie 4 :	Vue sur le site depuis les habitations du Hameau de Font Claude au nord-ouest – Source : TAUW France	18
Photographie 5 :	Vue à l'ouest du site, depuis le chemin des carrières	18
Photographie 6 :	Vue au sud du site depuis le chemin de Font Claude.....	18
Photographie 7 :	Vue depuis le Nord-Ouest du site, en bordure d'habitations du hameau du Prunet	18
Photographie 8 :	Vue directe sur le site depuis le chemin de Font Claude – Situation projetée (source : TAUW France).....	24

Photographie 9 :	Vue directe sur le site depuis le chemin de Font Claude – Situation projetée (source : TAUW France)	25
Photographie 10 :	Vue directe sur le site depuis le chemin des carrières – Bordure Ouest de l'AEI – Situation projetée (source : TAUW France)..	26
Photographie 11 :	Vue directe sur le site depuis le chemin des carrières – Situation projetée (source : TAUW France)	27
Photographie 12 :	Vue éloignée depuis le hameau du Prunet – Situation projetée (source : TAUW France)	28
Photographie 13 :	Vue directe sur le site depuis le chemin des bruyères – Situation existante (source : TAUW France)	29

Liste des tableaux

Tableau 1 :	Principales caractéristiques techniques de la centrale.....	7
Tableau 2 :	Résidus et émissions du projet	10
Tableau 3 :	Evaluation des impacts sur les milieux et mesures associées.....	31

I. CADRE GENERAL

Ce document résume l'impact sur l'environnement et la santé du projet de parc photovoltaïque implanté au droit d'une ancienne carrière sur la commune de Domérat dans le département de l'Allier (03).

Le projet prévoit, sur une surface clôturée de 6,01 hectares, l'implantation de modules photovoltaïques pour une puissance totale de 4,8 MWc.

I.1. Le porteur du projet : VALECO

Le Groupe VALECO est une société française spécialisée dans le développement, le financement, la réalisation, l'exploitation et la maintenance de centrales de production d'énergie renouvelable en France et à l'international. Fondé en 1995, VALECO est l'un des acteurs majeurs du secteur énergétique français. Forte de son esprit novateur, la société VALECO développe son savoir-faire et son expérience dans ce contexte de transition. En 2008, la Caisse des Dépôts et Consignations, organe financier de l'État français, décide de prendre part au capital du Groupe à hauteur de 30%. Son apport permettra de renforcer l'assise financière du Groupe VALECO et d'atteindre des objectifs nationaux ambitieux en matière de production d'énergie renouvelable.

Depuis lors, le Groupe VALECO poursuit son développement en France et à l'international, dans des pays alliant fort potentiel et stabilité. Présent au Canada depuis 2012, il renforce sa présence sur le continent américain en ouvrant une agence au Mexique en 2015. En 2018, une agence ouvre au Vietnam. Toujours à l'écoute des marchés les plus prometteurs, l'équipe internationale travaille également sur des opportunités en Afrique et de façon plus générale, sur tout le continent américain.

En juin 2019, la société EnBW (Energie Baden-Württemberg AG), 3ème entreprise allemande du secteur énergétique, a acquis VALECO afin de renforcer ses opérations dans le domaine des énergies renouvelables, un secteur stratégique clé pour l'entreprise. Cette acquisition lui offre des perspectives de croissance sur l'un des principaux marchés des énergies renouvelables en Europe.



I.2. Intervenants

La réalisation globale de l'étude d'impact sur l'environnement et la santé a été confiée au bureau d'études **TAUW France** :

Agence de Lyon
120 avenue Jean Jaurès
69007 LYON
Téléphone : 04 37 65 15 55
Email : info@tauw.fr



Le volet naturel de l'étude d'impact a été réalisé par le bureau d'études **CREXECO** :

20 Rue sous le Courtier
63 460 Beauregard-Vendon
Tel : 04 15 47 00 02
Contact : contact@crexeco.fr



I.3. Cadre de l'étude

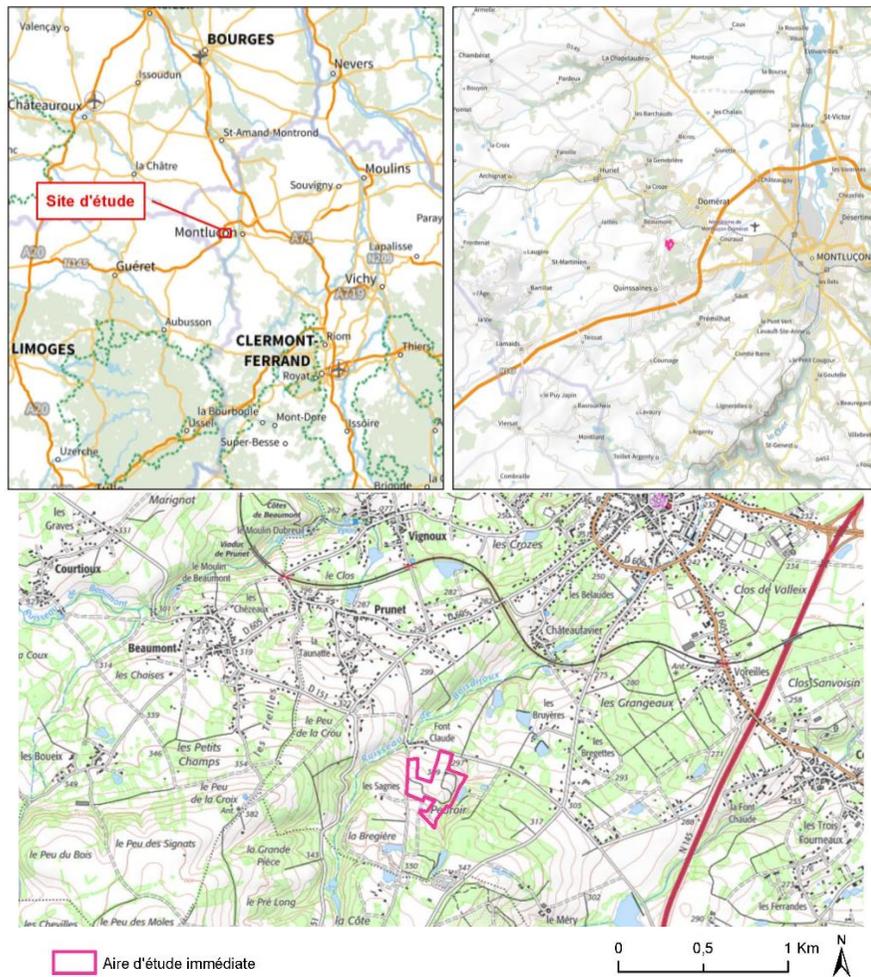
La technologie photovoltaïque permet de produire de l'électricité à partir de l'énergie radiative du soleil, sans brûler de combustibles fossiles (responsables de la majeure partie de la pollution atmosphérique de notre planète). Il s'agit d'un mode de production d'énergie renouvelable. Les pouvoirs publics français et l'Union Européenne ont instauré des objectifs ambitieux visant à ce que les énergies renouvelables représentent 20 100 MW de puissance installée à fin 2023 et jusqu'à 44 000 MW à la fin de l'année 2028. A la fin de l'année 2020, la puissance raccordée en France était estimée à 10 576 MW.

Le projet de Domérat consiste en l'implantation de structures photovoltaïques sur une ancienne carrière, qui permettra de produire une puissance de 4,8 MWc.

II. PRESENTATION DU SITE

Le projet de centrale photovoltaïque se situe à l'ouest du département de la l'Allier (03), sur la commune de Domérat.

Le site d'implantation potentiel d'une surface de 6,01 ha est une ancienne carrière localisée en retrait du centre-ville, dans un secteur comprenant d'autres sites d'extractions, aux abords du hameau de Font Claude.



Sources : IGN - Auteur : TAUW, 2021 - n° de projet : 1618689

Echelle : 1:25 000

Figure 1 : Localisation géographique du site



Sources : IGN - Auteur : TAUW, 2021 - n° de projet : 1618689

Echelle : 1:2 000

Figure 2 : Vue aérienne du site d'étude



III. HISTORIQUE

La zone prévue pour l'implantation du parc photovoltaïque a longtemps été une zone agricole avant de se transformer en carrière pour les services communaux de Domérat (remblaiements de tranchées, empièvements de chemins, aménagements de trottoirs ...) pendant plus de 30 ans. Certains secteurs disposent de fronts de tailles alors que d'autres zones étaient des lieux de stockage de matériaux ou déchets inertes.

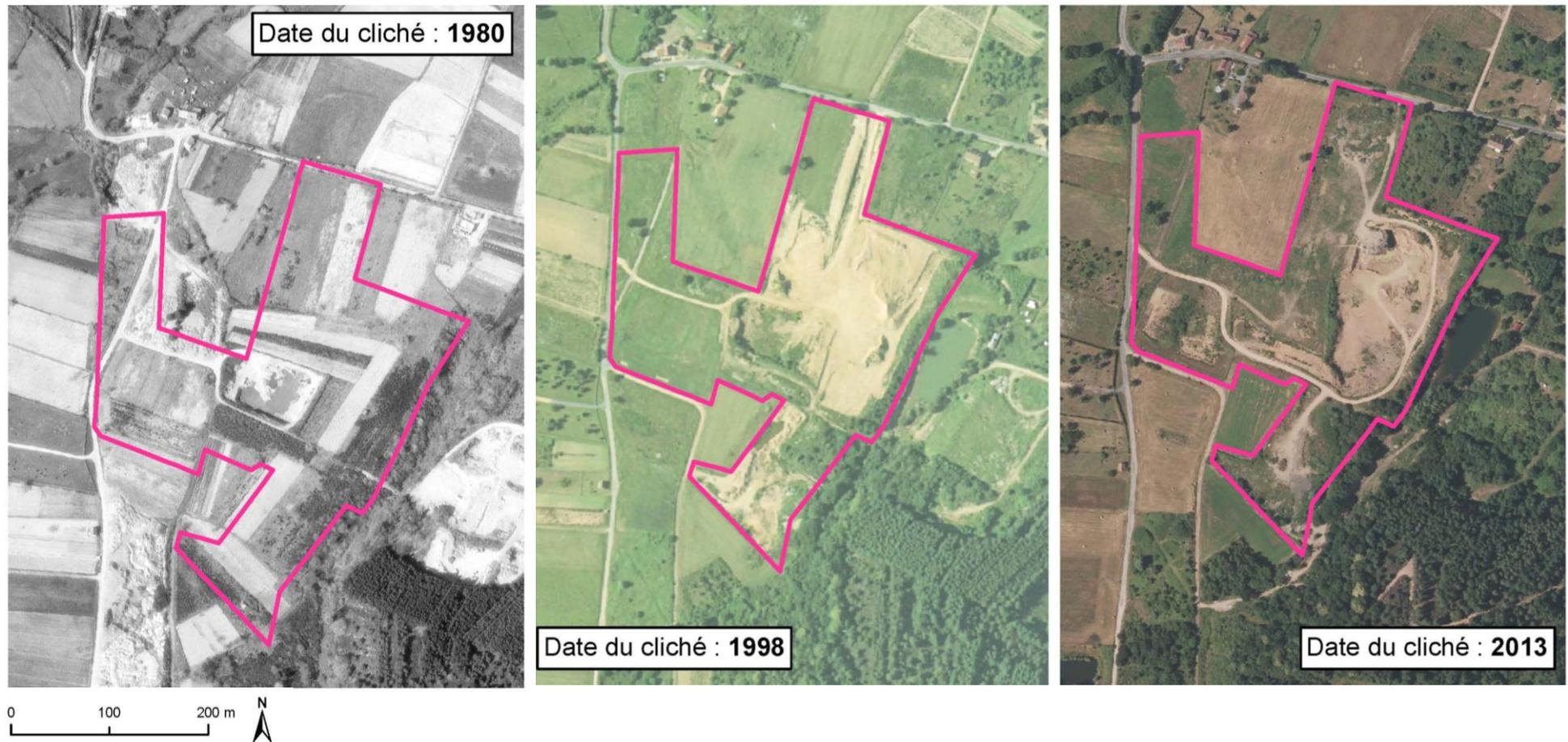


Figure 3 : Vues aériennes du site en 1980 et 2013

IV. PROJET

Le chantier de construction de la centrale photovoltaïque se déroulera en plusieurs étapes réparties sur environ 6 mois. Les travaux comprendront :

- La préparation du terrain ;
- Le creusement des tranchées pour les réseaux électriques ;
- L'implantation des structures fixes et mobiles ;
- Le montage des modules photovoltaïques sur les structures ;
- L'installation des locaux onduleurs et transformateurs ;
- Le câblage, l'aménagement des boîtiers de connexion, des protections électriques ;
- Le raccordement au réseau, avec aménagement du poste de livraison, de la cellule de comptage et des outils de télémétrie.

En phase d'exploitation, la centrale photovoltaïque convertira l'énergie lumineuse en énergie électrique. Le mécanisme de transformation de la lumière reçue (photons) sur les cellules en énergie via les électrons du matériau est présentée ci-dessous en Figure 4.

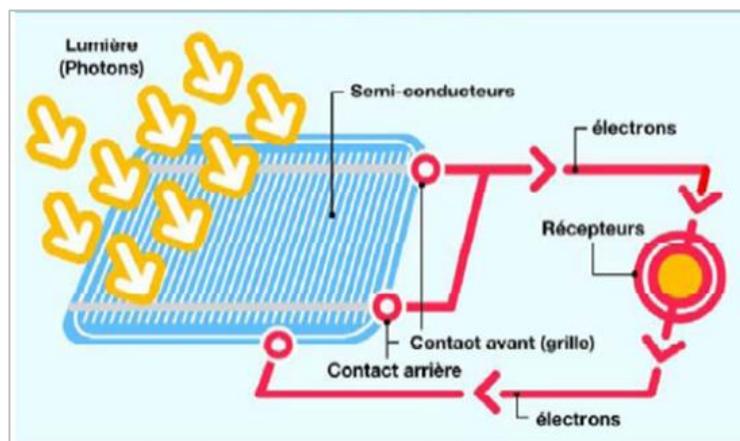


Figure 4 : Principe de fonctionnement d'une cellule photovoltaïque

(Source : <http://www.elec-services-nord.com/electricite-solaire-photovoltaique/>)

Plusieurs cellules sont ainsi regroupées sur un panneau photovoltaïque, cet ensemble de cellules est relié en série pour obtenir une tension plus élevée. Le courant s'additionne d'une cellule à l'autre jusqu'aux bornes de connexion du panneau et peut ensuite s'additionner à d'autres panneaux raccordés à l'installation. Les panneaux produisent un courant continu, qui passé par un onduleur, sera transformé en courant alternatif. Le courant alternatif obtenu est envoyé vers un transformateur Basse et Haute Tension qui permettra de délivrer un courant d'une tension de 20 000 Volts adaptée aux transports longues distances. Ce courant est enfin dirigé vers un poste de livraison pour réinjection dans le réseau extérieur géré par ENEDIS.

Le raccordement sera réalisé par ENEDIS via une liaison électrique de câbles souterraines reliant la centrale au poste source de la Durre à 7 km au nord-est du site. Le tracé du raccordement sera effectué le long des routes existantes dans des tranchées de 50 cm maximum.

Les principales caractéristiques de la centrale photovoltaïque de Valmont sont les suivantes :

Tableau 1 : Principales caractéristiques techniques de la centrale

Type de centrale	Centrale photovoltaïque au sol
Technologie utilisée	Silicium monocristallin
Puissance crête installée	4,8 MWc
Equivalence de la production en consommation domestique	Environ 1 210 foyers (Consommation moyenne en électricité par an par foyer en France est de 4 679 kWh CRE de 2016)
Type de centrale	Centrale photovoltaïque au sol – Panneaux fixes avec pente de 30° vers le sud.
Type d'encrage	Pieux bétonnés
Surface du site (emprise clôturée)	6,01 ha
Surface de modules photovoltaïques	17 693 m ² (projection au sol)

La centrale photovoltaïque sera composée de :

- 9 100 modules photovoltaïques sur tables ancrées avec des pieux bétonnés ;
- 1 local renfermant le poste de transformation et le poste de livraison servant d'interface entre le réseau électrique de la centrale et celui extérieur au site ;
- 7 610 m² de pistes pour permettre des accès aux locaux techniques et aux panneaux. Elles seront réalisées avec des matériaux perméables et drainants issus du site. Ces pistes permettront également l'accès pompier en cas d'incendie ;
- une clôture de 2 m de hauteur pour la sécurité du site qui englobera tous les éléments du projet une surface de plus de 6 ha.

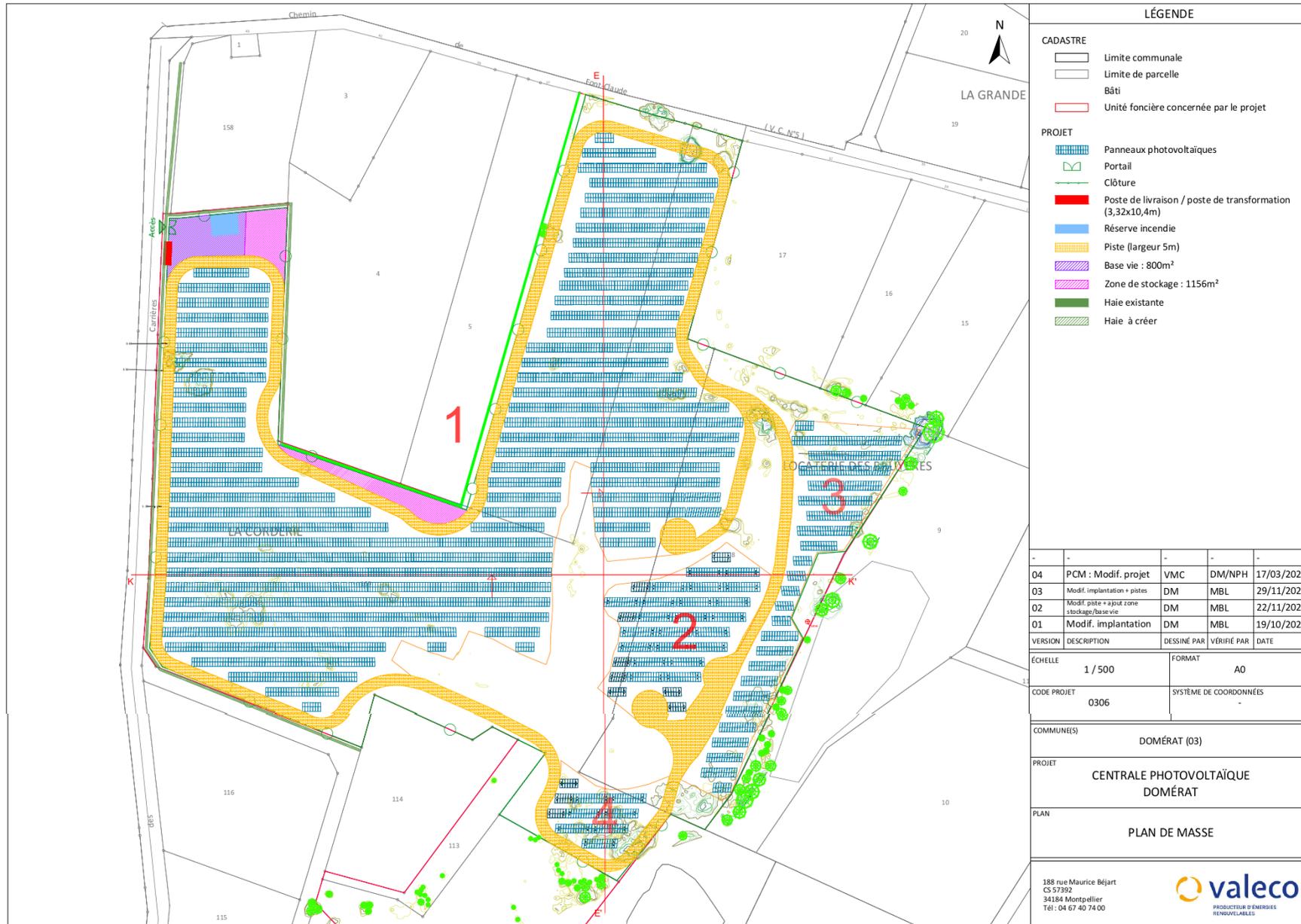


Figure 5 : Plan de masse du projet de parc photovoltaïque (Source : VALECO)



Figure 6 : Plan du projet de parc photovoltaïque sur fond ortho (Source : VALECO)

Le projet de parc photovoltaïque sera à l'origine de différents résidus et émissions que ce soit pendant sa phase de construction ou pendant sa phase de fonctionnement. Le tableau ci-contre résume les différents résidus et émissions du projet.

La centrale a une durée de vie de 25 à 40 ans. Le démantèlement d'une installation photovoltaïque consiste à ôter tous les éléments constitutifs du système, depuis les modules jusqu'aux câbles électriques en passant par les structures support de manière à retrouver l'état initial des terrains. Résidus et émissions du projet

Tableau 2 : Résidus et émissions du projet

Résidus / Emissions attendus	Phase de travaux	Phase de fonctionnement
Eau	Pas de consommation d'eau potable (hors besoins physiques des travailleurs). Emission d'eau usée limitée et négligeable (toilettes de chantier).	Pas de consommation d'eau potable (hors besoins physiques des travailleurs). Emission d'eaux usées limitée (sanitaires) Stockage d'eau pour la réserve incendie
Air	Pollution ponctuelle causée par la poussière engendrée lors des travaux. Pollution ponctuelle causée par l'augmentation des véhicules de chantier : gaz d'échappement (NO _x , SO ₂ , CO, COV, poussières). Emission de CO ₂ lors de la fabrication des modules	-
Sol / Sous-sol	Déplacement limité de terre, conservation des déblais sur site.	Aucune utilisation du sol ou du sous-sol.
Bruit	Bruit temporaire et limité lié au trafic des véhicules de chantier et à l'utilisation de machines en période diurne.	Aucune émission de bruit notable.
Vibrations	Temporaire pendant la phase de travaux (utilisation des engins de chantiers)	Le projet ne sera pas source de vibrations
Lumière	L'utilisation de lumières se fera pendant la période hivernale pour assurer la construction du projet en toute sécurité	Seul le local de stockage sera source de lumière très ponctuelle.
Chaleur	La phase travaux en elle-même ne sera pas émettrice de chaleur	Le projet en lui-même ne sera pas émetteur de chaleur
Radiations	La phase travaux en elle-même ne sera pas émettrice de radiations	Le projet en lui-même ne sera pas émetteur de radiations

Résidus / Emissions attendus	Phase de travaux	Phase de fonctionnement
Déchets	Pendant les travaux, les déchets seront récupérés et traités par les filières agréées. À l'issue du chantier, aucune trace de celui-ci ne subsistera (débris divers, restes de matériaux). L'entreprise chargée de cet aspect du chantier sera assujettie à une caution de propreté afin d'assurer la bonne exécution de cette mesure.	Très peu de déchets seront produits lors du fonctionnement. Les déchets de type ménagers et les composants défectueux de la centrale seront évacués en filières spécialisées.

V. ETAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT

V.1. Milieu physique

La commune de Domérat est une ville localisée dans l'agglomération de Montluçon. Elle se présente au Nord du Massif Central dans la région naturelle du bocage bourbonnais, aux abords de la vallée du Cher. Le terrain prévu pour le projet est une ancienne carrière encaissée dans un coteau d'un ruisseau de Boisdijoux affluent du Cher, à une altitude comprise entre 300 et 328 m NGF avec une topographie assez hétérogène. Quelques fronts de taille de l'ancienne carrière sont présents au centre de la zone projet.

Les sols du secteur sont composés de granites plus ou moins dégradés comprenant une couche superficielle de sables grossiers rouges. Ces terrains granitiques sont assez pauvres en ressources aquifères en raison de leur faible perméabilité et du faible volume de granites altérés (arènes). Leur sens d'écoulement dépend de la topographie du secteur, soit en direction du nord et du ruisseau de Boisdijoux. Le secteur comprend de nombreux bassins et plans d'eau, vestiges des activités de carrières du secteur. Quelques points d'eau liés à l'accumulation des eaux pluviales et à la faveur des extractions de la carrière sont présents sur site. L'aire d'étude est localisée en dehors de tout périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable.

La commune de Domérat est classée en zone de sismicité faible et en aléa moyen pour le risque de retrait et gonflement des argiles, imposant des normes constructives particulières.

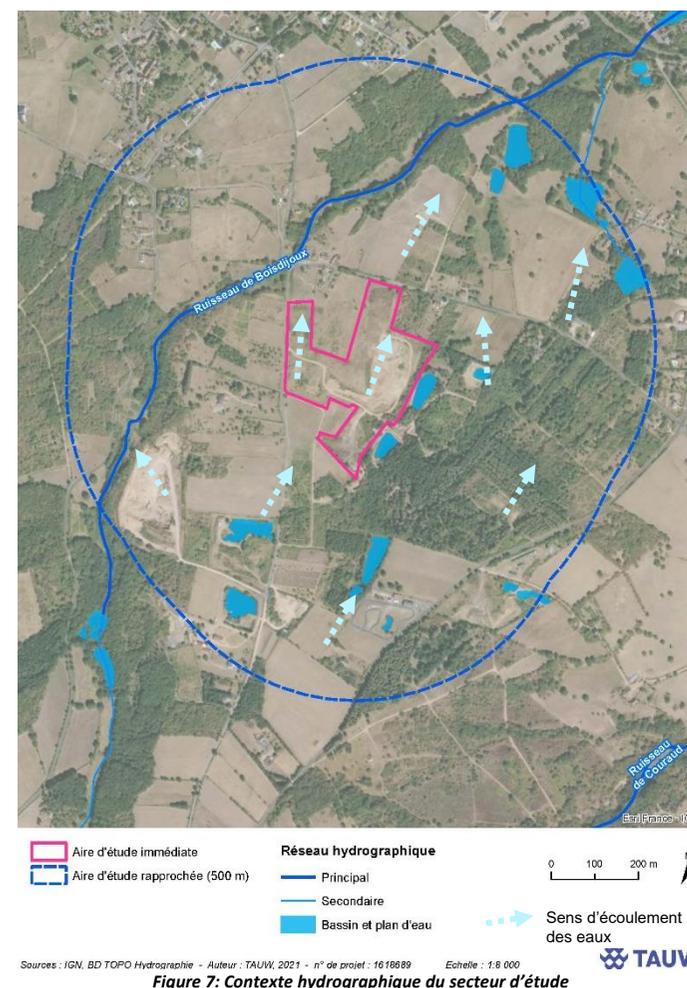
Le projet n'est localisé au droit d'aucun plan de prévention de risques naturels (inondations, séismes...). De part la nature granitique de ses sols, naturellement enrichi en uranium, le risque d'accumulation de radon dans des locaux est jugé fort, imposant une aération des structures.

Les seules industries présentes dans les environs du site correspondent à des carrières d'extraction dont les risques sont très limités.

La vallée du Cher comprend de nombreux barrages de production d'énergies. De part sa présence sur les coteaux de la vallée, le site d'étude est localisé en dehors de tout zonage de risque de submersion.

Localisé au milieu de la France, l'Allier constitue réellement une zone franche entre nord et midi. Largement ouvert aux influences atlantiques le département bénéficie d'un climat doux et humide, dominé par les vents d'ouest, ce qui contribue un peu plus à le démarquer du reste de l'Auvergne.

La qualité de l'air est considérée comme bonne dans le secteur d'étude étant donné son implantation en zone rurale.



V.2. Milieu naturel

Contexte général :

L'aire d'étude immédiate est en dehors de tout zonage écologique dont :

- Les périmètres de protection : Réserves Naturelles Nationales (RNN), Réserves Naturelles Régionales (RNR), Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB), Parcs Nationaux (PN),
- Les zones de gestion : sites du réseau Natura 2000 (Site d'Importance Communautaire (SIC) et Zone Spéciale de Conservation (ZSC) pour les habitats et la faune, et Zones de Protection Spéciale pour les oiseaux (ZPS)), sites des Conservatoires des Espaces Naturels, Espaces Naturels Sensibles,
- Les zones d'inventaires : Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), Parcs Naturels Régionaux (PNR).

Au niveau du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), le secteur d'étude se trouve au cœur d'un ensemble discontinu de milieux ouverts secs (pelouses, landes...). Il est en connexion avec les landes de Quinssaines, classées en ZNIEFF, qui constituent un réservoir de biodiversité de la Trame Verte. La Vallée du Cher, qui représente le corridor majeur du secteur, se trouve à une distance relativement importante et est séparée de la ZIP par plusieurs obstacles routiers (notamment la N145) et l'agglomération de Montluçon ; ce corridor ne sera donc pas affecté par le projet.

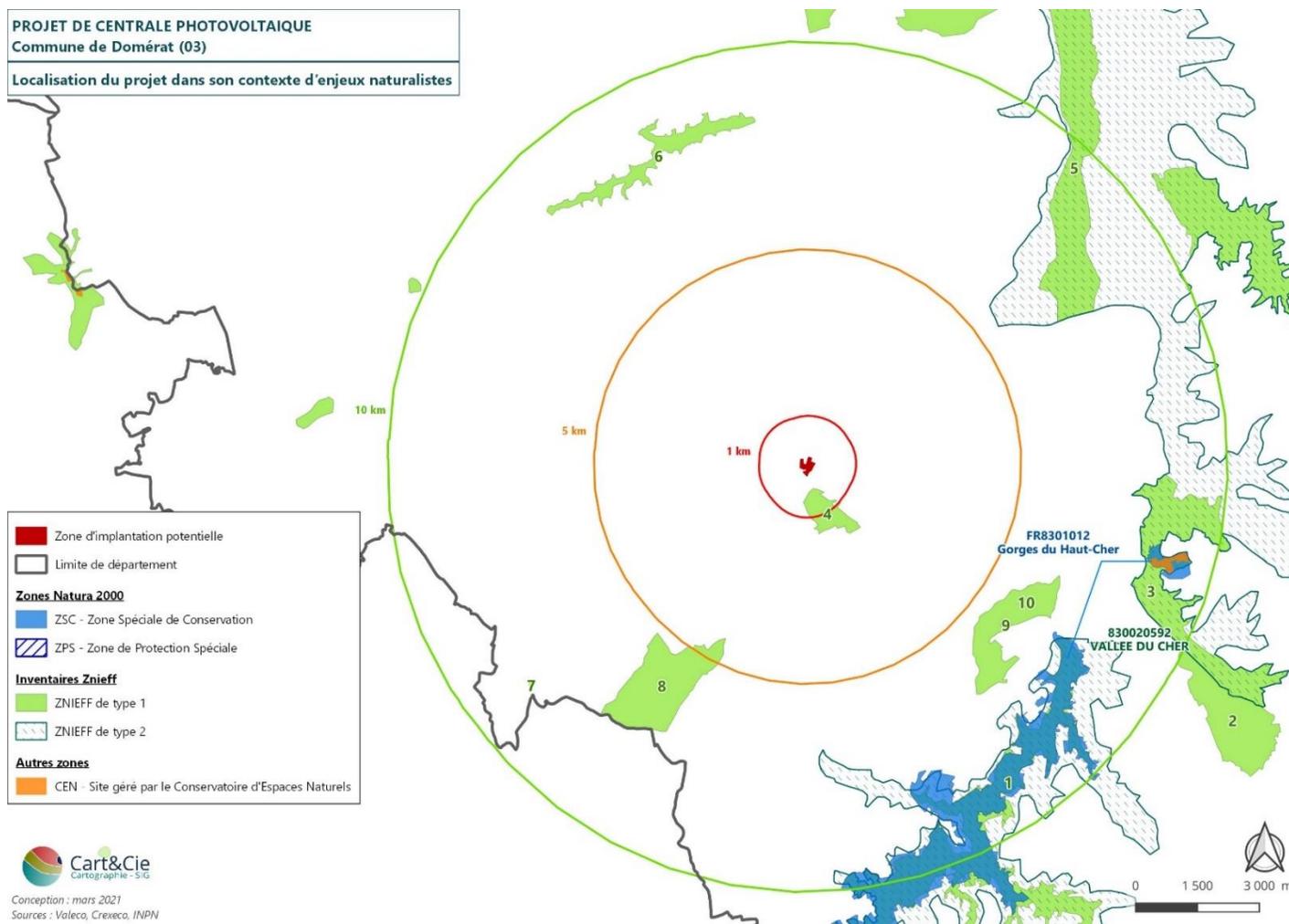


Figure 8: Carte des zonages écologiques

Etude locale :

❖ Flore et habitats

Les prospections ont été réalisées au cours de deux journées d'inventaires en période optimale de développement des espèces végétales dans le but d'inventorier les espèces floristiques printanières et estivales.

Le nombre taxons recensés au sein de l'aire d'inventaires au vu d'une diversité de milieux du site (secteurs boisés, de zones relativement humides, prairies...) La plupart des espèces présentes sont toutefois très communes et caractéristiques des milieux rudéraux. Leur intérêt général est donc faible. Seules trois espèces présentent des enjeux dont présentent même un niveau d'enjeux majeur à l'échelle de l'Auvergne : la crassule mousse (*Crassula tillaea*) qui se trouve généralement sur des milieux anthropiques fortement perturbés comme les chemins, parkings, bords des routes... et la renoncule à petites fleurs (*Ranunculus parviflorus*). Les enjeux les plus importants se concentrent sur les 15 espèces exotiques envahissantes recensées sur site et probablement issues des apports de matériaux extérieurs. Parmi elles, 5 ont un niveau d'enjeux fort ou majeur à l'échelle régionale voire nationale.

Quelques espèces caractéristiques des zones humides ont été identifiées sur 800 m² au droit du site, au fond de l'ancienne zone d'extraction de la carrière.

❖ Faune

Les prospections ont été menées sur l'ensemble du cycle de développement des groupes faunistiques inventoriés entre 2021 et 2023. Les résultats des 9 journées et 4 nuits d'inventaire réalisés sont les suivants :

- Avifaune : Les enjeux sont modérés à fort, le nombre d'espèces patrimoniales est relativement important dans la zone d'étude en comparaison de sa faible superficie et certaines y sont abondantes comme la Linotte mélodieuse. Les milieux en friche s'avèrent attractifs pour l'alimentation des granivores, dont de nombreuses espèces sont patrimoniales.
- Mammifères non volants : Les enjeux sont faibles (faible diversité absence d'espèce patrimoniale) ;
- Chauves-souris : L'indice d'activité obtenu dans l'aire d'inventaire est fort, principalement à proximité du boisement au sud-est, pour une diversité spécifique modérée (10 espèces

recensées dont 4 patrimoniales). Les enjeux sont modérés car ces espèces sont très peu actives sur la zone d'étude. Elles sont davantage présentes au niveau des habitats forestiers situés en périphérie (Barbastelle d'Europe). Le site est surtout fréquenté par des espèces non patrimoniales (Pipistrelles). La ZIP n'offre que très peu de gîtes potentiels. ;

- Reptiles : Les enjeux sont modérés avec la présence de deux espèces protégées (Lézard des murailles et Lézard à deux raies) qui la fréquentant certainement l'ensemble de l'aire d'inventaires, l'ancienne carrière leur étant favorable ;
- Amphibiens : Les enjeux sont modérés à forts avec un cortège assez diversifié (6 espèces dont 3 patrimoniales) et de nombreux habitats aquatiques favorables mais ceux-ci sont fortement soumis à l'assèchement périodique ; de plus, les potentialités d'accueil dans la ZIP sont très faibles pour la phase terrestre ;
- Insectes : Les enjeux sont faibles avec un cortège assez peu diversifié et aucune espèce protégée ou patrimoniale ;

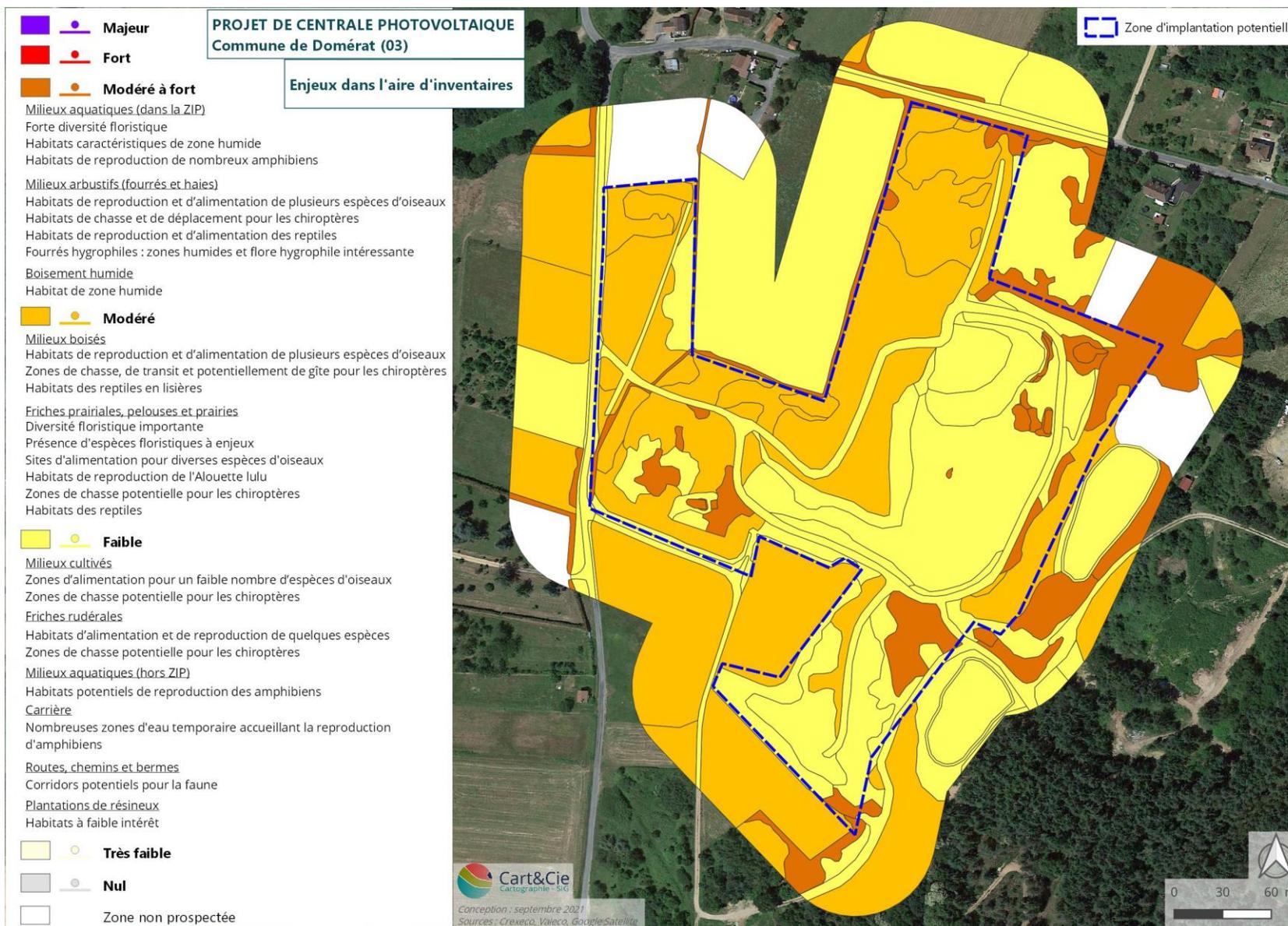


Figure 9 : Enjeux écologiques au droit du projet de Domérat

V.3. Milieu humain

La commune de Domérat comptait en 2017 plus de 8 700 habitants avec une densité d'habitat plus de 5 fois plus importante que la moyenne départementale. C'est une petite ville de la périphérie de Montluçon comprenant de très nombreuses habitations pavillonnaires répartis autour d'un petit centre-ville. Quelques hameaux, dont celui de Font Claude présents à 80 m au nord de la zone d'étude, sont dispersés sur les extérieurs du territoire communal.

Aucun lieu regroupant des personnes sensibles (écoles, hôpitaux, maison de repos) ne sont présents dans un rayon de 1,5 km autour du site.

L'urbanisme de Domérat est régi par un plan local d'urbanisme dont le règlement définit la zone d'étude en zone naturelle où seuls des activités liées à l'exploitation de carrière sont possibles. Cependant, Montluçon Communauté, dont la ville de Domérat fait partie, est en train d'élaborer son Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUi) dont l'approbation devra être réalisée en 2022 par le conseil communautaire. Le nouveau règlement permettra l'implantation de projet des photovoltaïques.

Le projet est desservi par des chemins communaux reliant des infrastructures routières départementales proches ou nationales telle que la Route Centre-Europe Atlantique, ou RCEA, traversant la France d'est en ouest et localisée à quelques km à l'Est du site d'étude (dénommée N145 dans le secteur).

La commune ne dispose pas d'atout touristique majeure pour la région.

L'emprise de l'étude n'est concernée par aucune servitude d'utilité publique.

V.4. Etude paysagère

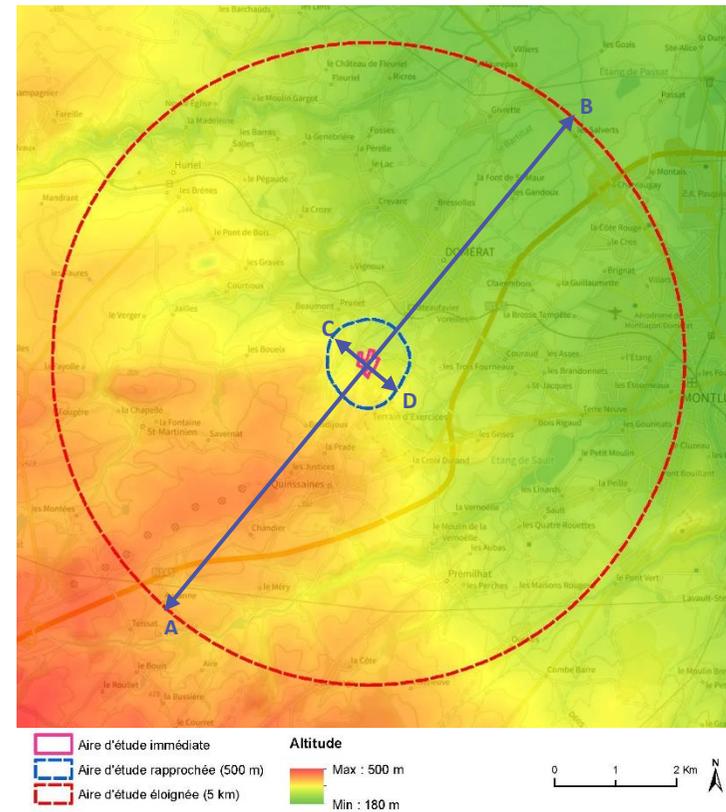
Territoire ouvert au nord du Massif Central, le département de l'Allier se caractérise par des paysages diversifiés et paisibles, dont l'eau, le bocage et les forêts constituent des piliers naturels. Le bocage Bourbonnais, dont fait partie le site d'étude, est l'ensemble paysager le plus vaste de l'ancienne région auvergnate ; il se caractérise par un maillage de haies et d'arbres bien préservés et la richesse de ses bois. La zone d'étude est située à l'interface entre le tissu urbain dense de la ville de Montluçon nichée au cœur de la vallée du Cher, et les grandes surfaces de terres arables et de prairies agricoles où l'esprit bocager se dégage.



Photographie 1 : Vue sur le plateau bourbonnais (Source : /www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr)

La topographie de la zone d'étude a été dessinée par le ruisseau de Boisdijoux est ses activités historiques. Le hameau de Prunet, seule zone « densément » peuplée dans un rayon de 500 m se présente en rive opposée du ruisseau, sur un plateau qui limite les points de vue éloignés sur la zone.

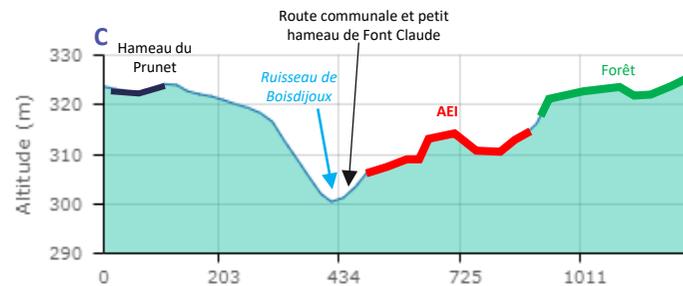
De même, une grande zone de conifères présente au sud et à l'est du site limite les points de vue éloignés.



Sources : IGN, Copernicus - Auteur : TAUW, 2021 - n° de projet : 1618689 Echelle : 1:60 000
Figure 11 : Topographie générale du secteur de Domérat



Figure 10 : Coupe topographique du secteur d'étude



Au total, 8 éléments patrimoniaux sont présents dans un rayon de 5 km autour de la zone projet (2 sites patrimoniaux et 6 monuments historiques).

Les plus proches correspondent aux monuments historiques que sont les châteaux de Vignoux et l'Eglise Notre-Dame, localisés à moins de 2 km du site, mais dont les périmètres de protection des restes en dehors de l'emprise du projet. Le château de Vignoux a été édifié au 17ème siècle à l'emplacement d'une forteresse du 13ème siècle. Le château se compose d'un corps de bâtiment allongé avec deux petites ailes en retour sur le côté cour. Deux tours circulaires encadrent le corps de logis principal, témoignant de l'ancienne destination défensive de l'édifice. A l'intérieur, la chambre dite chambre d'Hercule et le vestibule la précédent ainsi que leurs boiseries ont été inscrits par arrêté le 26 décembre 1980.



Photographie 2 : Monuments historiques proches (source : TAUW France)

Les sites patrimoniaux remarquables d'Huriel et de Montluçon reconnus entre-autre pour leurs châteaux se présentent à plus de 4 km de la zone d'étude.

Photographie 3 : Château d'Huriel (source : TAUW France)



Les vues ouvertes sur le site d'implantation sont majoritairement issues des abords immédiats où la présence d'habitations sur le hameau de Font Claude impliquent des enjeux forts. Les vues depuis les chemins communaux présents aux abords sont plus ou moins importants selon la végétation du site. Les enjeux sur ces axes peu empruntés restent faibles.

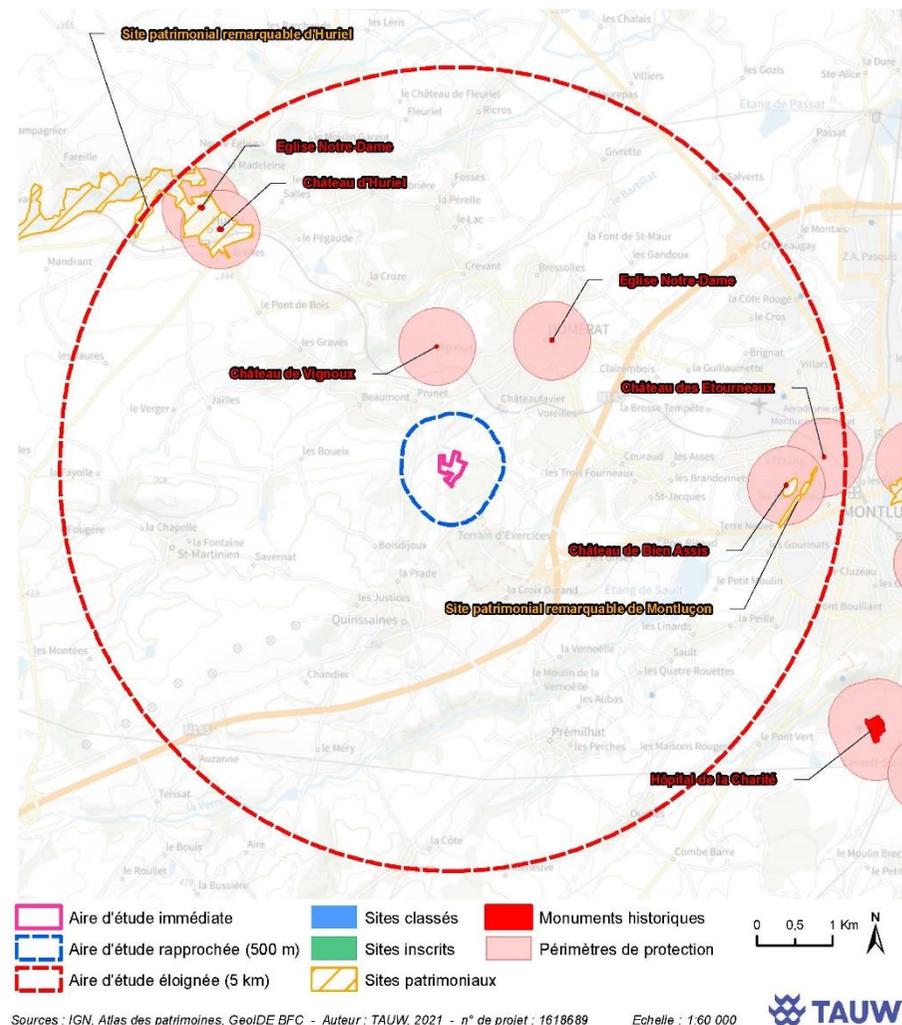


Figure 12 : Localisation des monuments historiques - Source : TAUW France



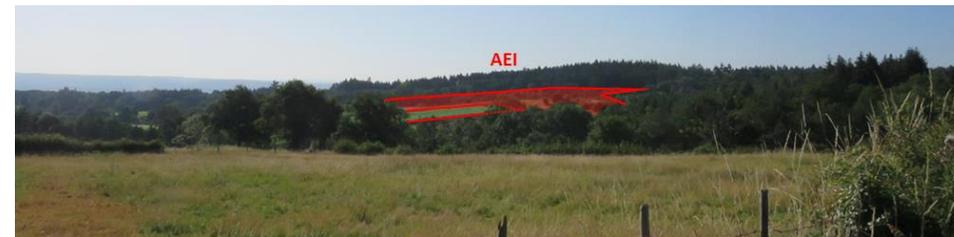
Photographie 4 : Vue sur le site depuis les habitations du Hameau de Font Claude au nord-ouest – Source : TAUW France



Photographie 5 : Vue à l'ouest du site, depuis le chemin des carrières



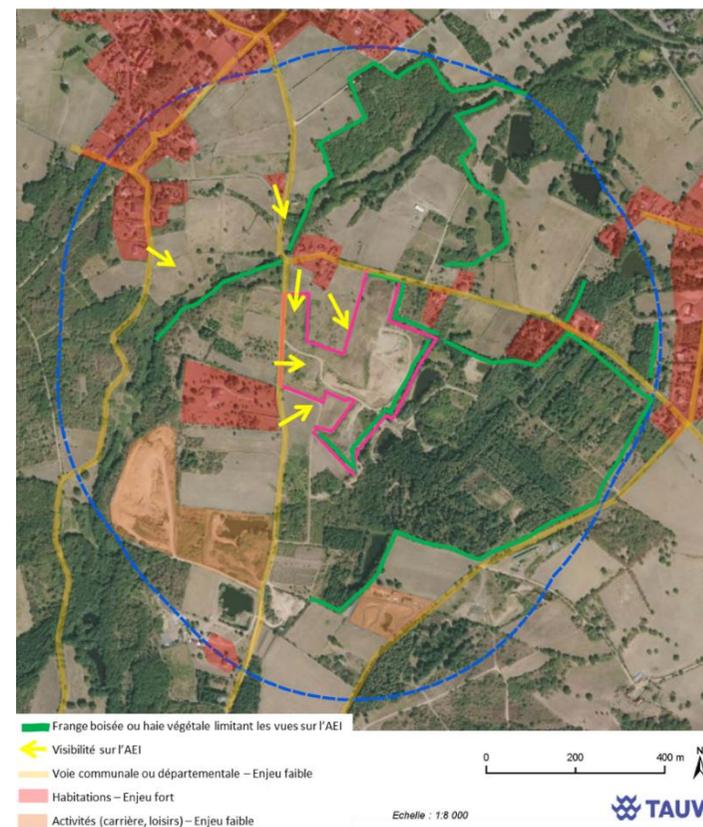
Photographie 6 : Vue au sud du site depuis le chemin de Font Claude



Photographie 7 : Vue depuis le Nord-Ouest du site, en bordure d'habitations du hameau du Prunet

De par la présence du site dans une zone rurale, entourée de forêts et prairies, les perceptions locales sont peu fréquentes. Les prises de vues paysagères réalisées dans un rayon de 5 km autour du site d'étude n'ont montré aucune autre visibilité depuis des zones à enjeux.

Figure 13 : Synthèse des enjeux paysagers aux abords du site - Source : TAUW France



Les vues semi-lointaines se limitent à la partie haute du coteau du Ruisseau de *Boisdijoux* où seule la moitié est du site d'étude est visible.

VI. EVOLUTION PROBABLE DE L'ENVIRONNEMENT EN L'ABSENCE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

La seule activité notable recensée au droit de l'emprise projet depuis plusieurs années est l'extraction de granites et le dépôt de matériaux inertes dont l'arrêt a été imposé par l'administration. En l'absence de nouveau projet, la zone de carrière restera inchangée, on observera une dynamique de fermeture de végétation passant par différents stades de recolonisation, des jachères aux fourrés puis aux prébois, pour évoluer à terme vers un boisement. Les mares actuellement favorables aux amphibiens sont le résultat de l'activité de la carrière et disparaîtront par comblement ou envahissement par la végétation (saulaies...) en l'absence d'entretien. Les espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE), notamment celles au risque invasif très fort déjà présentes sur le site, devraient également coloniser les secteurs anciennement exploités et pour le moment encore pas ou peu végétalisés.

Le secteur de la zone projet est en zone non constructible hormis pour des usages de carrières dont les activités n'ont pas été autorisées de perdurer par l'administration. Cependant, la mise en place prochaine d'un document d'urbanisme inter-communal permettra l'implantation de projet de type parc photovoltaïques.

VII. IMPACTS ET MESURES

VII.1. Milieu physique

❖ Impacts

Les impacts spécifiques au chantier sont principalement liés à la présence d'engins de chantier et leurs travaux associés. La durée totale des travaux pour chaque phase est estimée à environ 6 mois. Les trois principales phases du chantier sont la préparation du terrain, la construction (implantation des structures, mise en place des modules, installation des équipements annexes) et la finalisation (raccordement électrique et mise sous tension). Le risque d'érosion sera limité à la circulation en lien avec la maintenance et lors du démantèlement des installations.

Lors de la phase d'exploitation, le léger surfaçage du sol n'entraînera pas de modification de la structure profonde du sol. Le chantier n'aura pas d'impact sur les sols en dehors de la création de la piste portante et des tassements superficiels liés à la circulation sur des terrains meubles. Les impacts sur le sol seront faibles et ne seront pas de nature à modifier la nature du site.

Le projet ne génère donc aucun obstacle à l'écoulement de l'eau et les risques d'érosion sont faibles. Il n'y aura donc pas de modification du fonctionnement hydrographique sur la zone d'emprise de la centrale.

Les impacts liés aux risques naturels sont faibles et le projet n'aura aucun impact sur les milieux aquatiques (eaux souterraines ou plan d'eau/fossés).

L'impact du projet sur le climat général est positif et pérenne. Une centrale photovoltaïque n'est pas une installation bruyante. Pendant les 25 ans d'exploitation au minimum de la centrale, les nuisances potentielles sont essentiellement liées aux effets optiques et de réflexion (miroitements, reflets, etc.). Le risque de gêne visuelle liée à la réflexion des panneaux photovoltaïques pour les automobilistes empruntant les infrastructures routières bordant le site est considéré comme modéré.

❖ Mesures

Les principales mesures correctrices des impacts sur le milieu physique consisteront en :

- Une prévention contre les risques de pollutions accidentelles avec la présence de matériaux adsorbants prêts à l'emploi auprès des engins ;
- Une matérialisation des limites de chantier pour éviter les débordements des engins ;
- Un balisage des secteurs où le front de taille de la carrière implique un risque de chute pour les travailleurs ;
- Aucune utilisation de produits de lavage pour les panneaux, ni de produits phytosanitaires pour l'entretien de la végétation autour de la géomembrane ;
- La mise en place de bacs de rétention au droit du transformateur ;
- L'élaboration d'un cahier des charges Hygiène Sécurité et Environnement pour le chantier.

VII.2. Milieu naturel

❖ Impacts

Les impacts bruts sont globalement modérés à forts sur :

- Les prairies de fauche, les pelouses rudérales, les fourrés arbustifs et les friches rudérales (destruction partielle ou altération de l'habitat de certaines espèces d'insectes et d'oiseaux) ;
- Deux espèces floristiques à enjeux majeurs dont une en station dans l'emprise (*Crassula tillaea*) ;
- La prolifération d'espèces exotiques sur les habitats naturels, le secteur étant déjà colonisé par 15 espèces envahissantes.

Les impacts bruts sont globalement faibles à modérés sur :

- Le dérangement de la faune en phase travaux par le bruit et les mouvements en phase travaux.

Les impacts bruts sont globalement négligeables sur :

- La topographie et le modelé de la zone d'implantation ;
- La perte d'habitats avec la destruction ou l'altération de l'habitat naturel ;
- Les risques de pollution des milieux ;
- Le dérangement de la faune par les bruits et les mouvements en phase d'exploitation ;
- Les zones humides ;
- Le raccordement électrique du parc photovoltaïque au poste source.

❖ Mesures

Des mesures seront mises en œuvre afin de rendre l'ensemble des impacts du projet Négligeables à Modérés.

Mesures de réduction :

- Mesure de réduction par adaptation du projet et contournement de la clôture autour d'un arbre à potentialité de gîte modérée ;
- Balisage des zones sensibles les plus proches du chantier ;
- Déplacement d'amphibiens ;
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;
- Adaptation de la clôture et création de passages à petite faune ;
- Limitation des nuisances lumineuses de la faune nocturne durant la phase travaux et en phase d'exploitation ;
- Création d'abris à Reptiles (10 unités minimum) ;
- Gestion favorable du couvert prairial sous les installations, par la mise en place d'un fauchage adapté, compatible avec les périodes de sensibilité de la faune ;

Mesures de compensations :

- Création de 530 ml de nouvelles haies et restauration de celles dégradées (275 ml) ;
- Renaturation (surcreusement de la partie centrale) d'une mare et création de 3 petites mares sur les surfaces disponibles ;
- Installation de gîtes à chiroptères.

Mesures d'accompagnement :

- Conservation d'une zone à vocation écologique sur 8 620 m² en limite sud du projet (libre évolution des boisements, création de haies ou de mares, entretien par fauche tardive...).

Mesures de suivi :

- Suivi écologique du chantier afin d'accompagner le maître d'ouvrage dans la mise en place et le respect du cahier de mesure ERC préconisé dans l'étude d'impact du projet et les dossiers réglementaires (adaptation des horaires et des emprises des travaux, balisage et mise en

défens, lutte contre la pollution, dispositif de repli de chantier, limitation des nuisances envers la faune nocturne) ;

- Suivi post-implantation par un écologue de la faune et de la flore (revégétalisation des surfaces remaniées, accueil de la faune, attractivité) pour connaître leur évolution, sur toute la durée de vie de la centrale ;
- Suivi des mares compensatoires ;
- Suivi de l'utilisation de nichoirs à chiroptères.



Figure 14 : Synthèse des mesures écologiques - Source : Crexeco

VII.3. Milieu humain

D'un point de vue économique, la création de la centrale photovoltaïque entraînera la création d'activités et d'emplois pour la construction, la maintenance, l'entretien et le démantèlement de la centrale pour chacune des phases de construction : environ 30 personnes en période de pointe sur les 6 mois de chantier pour chaque phase, ainsi qu'un emploi de personnel spécialisé pour la maintenance lors de la phase d'exploitation.

Le chantier peut être à l'origine de nuisances pour les riverains (bruit, poussières, odeurs, augmentation du trafic routier, etc.). Etant donné la nature actuelle du site, l'environnement et le projet développé, ce risque est considéré comme limité. Si la génération de poussières s'avérait importante et gênante pour les riverains, un arrosage préventif des pistes et des emprises terrassées serait réalisé. De plus, les voies d'accès en terre du site seront revêtues de tout-venant dès le début de la phase chantier. En phase de fonctionnement, les nuisances seront très faibles.

VII.4. Etude paysagère

❖ Impacts

L'analyse paysagère du site et de ses alentours a montré qu'aucun impact visuel n'est présent sur les éléments patrimoniaux du secteur au vue de la topographie du secteur et la végétation. Les impacts visuels seraient limités aux abords directs depuis les habitations et voies communales proches ainsi qu'à quelques habitations un peu plus éloignées (300 m).

Depuis l'ouest du site, les panneaux, la citerne ainsi que le poste de livraison sont clairement visibles. L'impact visuel sur cette portion de voie de communication est donc fort sur une zone à enjeux faibles.

- **Hameau du Font Claude**

Depuis ce point de vue, le site est clairement perceptible et permettra d'avoir une vue directe sur le projet depuis les quelques habitations du hameau de Font Claude.



Photographie 8 : Vue directe sur le site depuis le chemin de Font Claude – Situation projetée (source : TAUW France)

Les panneaux sont clairement visibles au-delà des cultures. L'impact visuel sur les habitations est donc fort.

- Hameau du Font Claude

Depuis ce point de vue, le site est clairement perceptible et permettra d'avoir une vue directe sur le projet depuis les quelques habitations du hameau de Font Claude.



Photographie 9 : Vue directe sur le site depuis le chemin de Font Claude – Situation projetée (source : TAUW France)

Les panneaux sont clairement visibles au-delà des cultures. L'impact visuel sur les habitations est donc fort.

- Chemin des carrières

Depuis ce point de vue le site est perceptible et permettra d’avoir une vue directe sur le projet en sortie du hameau de Font Claude, le long du chemin des Carrières.

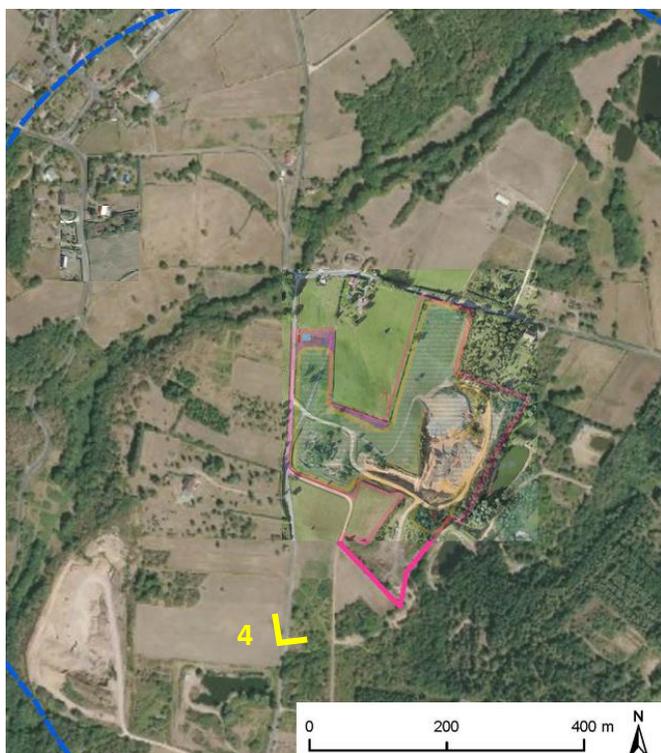


Photographie 10 : Vue directe sur le site depuis le chemin des carrières – Bordure Ouest de l’AEI – Situation projetée (source : TAUW France)

Les panneaux, la citerne ainsi que le poste de livraison sont clairement visibles. L’impact visuel sur cette portion de voie de communication est donc fort.

- **Vue proche – Depuis le lieu-dit « la Brégière »**

Depuis ce point de vue, seules quelques parties de la centrale reste encore perceptible. La majorité du projet est dissimulé par les fourrés.



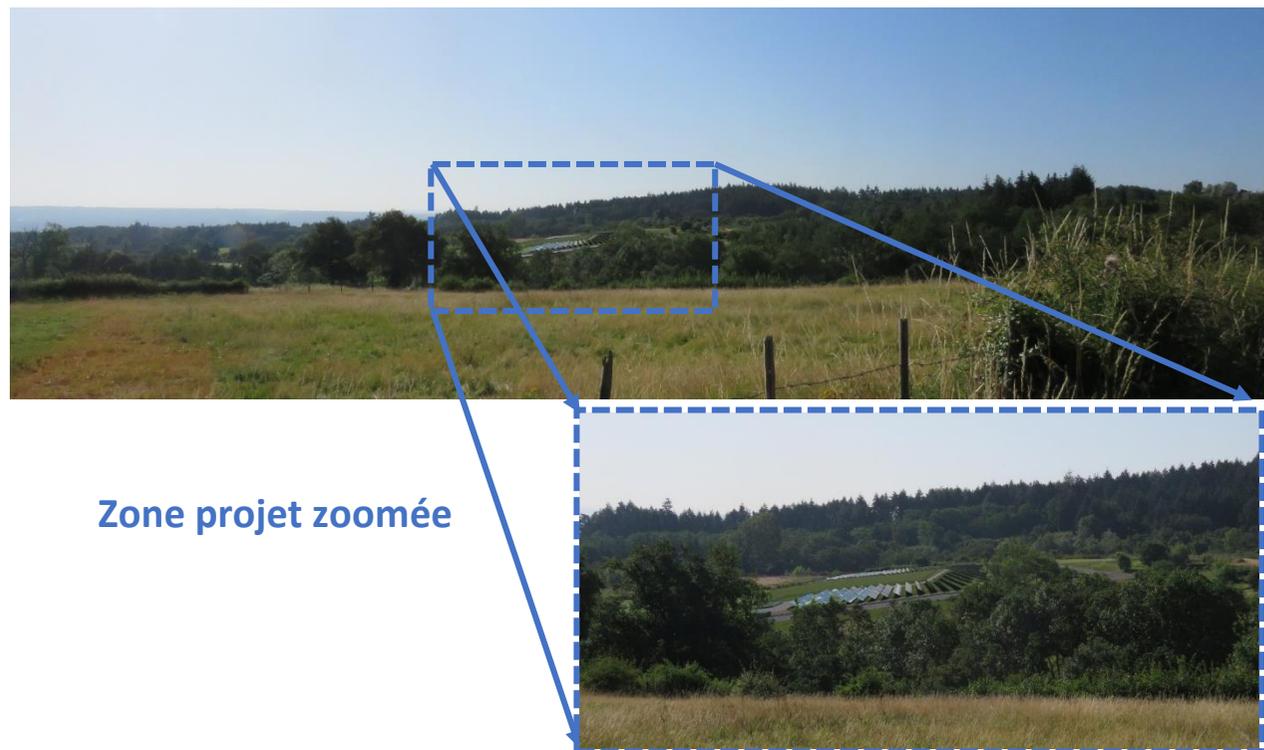
Photographie 11 : Vue directe sur le site depuis le chemin des carrières – Situation projetée (source : TAUW France)

Seuls quelques panneaux sont encore visibles. La majorité de la centrale est dissimulée par les fourrés la bordant. L'impact visuel sur les habitations est modéré

- Depuis des habitations à 300 m de l'AEI (hameau du Prunet)

Depuis ce point de vue localisé en limite sud du lotissement du Prunet, seule une partie du site est visible grâce à la végétation dense des abords du Ruisseau du Boisdijoux.

On perçoit quelques panneaux ressortant au travers de la végétation dominant le secteur.

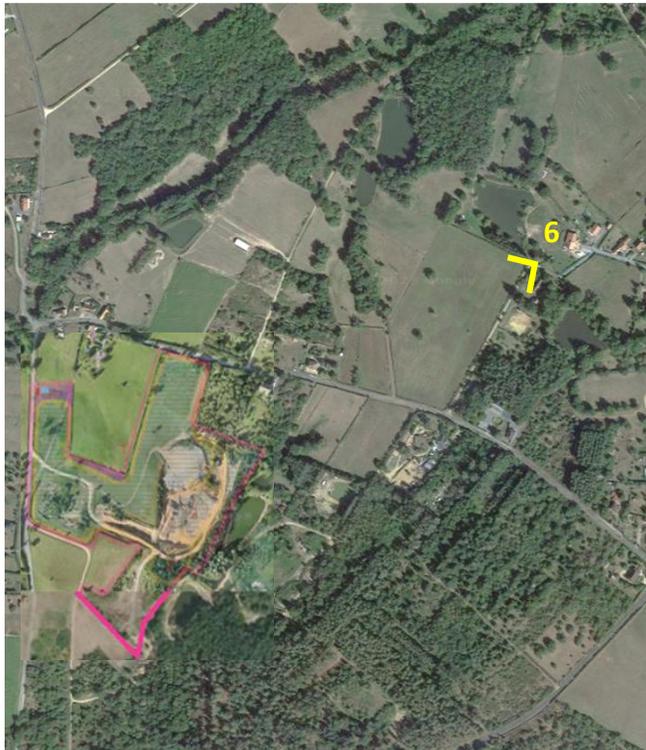


Photographie 12 : Vue éloignée depuis le hameau du Prunet – Situation projetée (source : TAUW France)

L'impact reste faible au vu de la distance et du camouflage du site au travers la végétation dense.

- **Vue éloignée – Depuis le lieu-dit « les Bruyères »**

Depuis ce point de vue, le site n'est pas visible. L'écran végétatif composé d'arbres et d'arbustes empêche toute perception visuelle du projet (qui apparaît en surbrillance rouge).



Photographie 13 : Vue directe sur le site depuis le chemin des bruyères – Situation existante (source : TAUW France)

Les panneaux ne sont pas perceptibles. L'impact visuel sur ce hameau est donc faible.

Mesures d'évitement :

- La conservation d'une haie le long du chemin de Font Claude

Mesures de réduction :

- Le renforcement d'une haie sur la partie nord du site ;
- La création de haies en périphérie ouest du site.

Les essences mises en place seront également adaptées au contexte écologique de ce secteur, afin de favoriser un bon maintien des végétaux au fil du temps, avec notamment des essences marcescentes permettant de camoufler le parc même en hiver (Charme, Chêne pubescent).

Ces mesures permettront également de compenser la perte minoritaire d'habitats arbustifs et de fourrés engendrés par le débroussaillage en zone prairiale.

VIII. BILAN

Le tableau suivant résume les impacts évalués pour chaque milieu, tout d'abord sans prendre en compte les mesures, puis avec application des mesures de prévention, de réduction, d'accompagnement et de compensation des impacts proposées dans le cadre de ce projet.

Tableau 3 : Evaluation des impacts sur les milieux et mesures associées

Thèmes	Phases	Description des impacts	Impact avant mesures	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures d'accompagnement	Mesures compensatoires et de suivi
Milieu physique							
Climatologie	Toutes phases confondues	<ul style="list-style-type: none"> Bilan énergétique positif 	Positif	-	Positif		-
Microclimat	Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> Baisse de température sous les modules le jour Formation d'îlots thermiques au-dessus des panneaux Température supérieure sous les modules la nuit 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Maintien de la végétation arborée aux abords du site et conservation de la strate herbacée au sol ce qui permet de réguler la température de l'air 	Faible		-
Géomorphologie	Construction	<ul style="list-style-type: none"> Aucun autre nivellement sauf opération ponctuelle 	Très faible	-	Très faible		-
Sol et géologie	Construction	<ul style="list-style-type: none"> Mouvements de terre Tassement lié à la circulation des engins Erosion des sols 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Réduction de l'emprise des travaux et délimitation des emprises chantier Matérialisation des limites de chantier pour éviter les débordements des engins Gestion équilibrée des mouvements de terre 	Très faible		-
	Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> Tassement au niveau des pistes d'exploitation Erosion des sols 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Interstices entre les panneaux et espacement entre les rangées pour limiter l'érosion du sol 	Très faible		-
	Démantèlement	<ul style="list-style-type: none"> Tassement lié à la circulation des engins 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Réduction de l'emprise des travaux et délimitation des emprises chantier Matérialisation des limites de chantier pour éviter les débordements des engins 	Très faible		-
Eaux souterraines	Construction	<ul style="list-style-type: none"> Pollution accidentelle liée aux engins de chantier 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des déchets, hydrocarbures et produits dangereux Kits antipollution dans les véhicules de chantier Gestion des eaux sanitaires du chantier Cahier des charges environnementales et suivi de chantier 	Très faible		-

Thèmes	Phases	Description des impacts	Impact avant mesures	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures d'accompagnement	Mesures compensatoires et de suivi
	Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> Pollution accidentelle lors des opérations de maintenance Pollution accidentelle liée aux transformateurs 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Transformateurs placés sur des bacs de rétention de capacité supérieure à la quantité d'huile contenue Pas de produit de lavage pour les panneaux, ni de produit phytosanitaire pour l'entretien de la végétation 	Très faible		-
Eaux superficielles	Construction	<ul style="list-style-type: none"> Pollution accidentelle liée aux engins de chantier 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Kits antipollution dans les véhicules de chantier Gestion des déchets, hydrocarbures et produits dangereux Gestion des eaux sanitaires du chantier Cahier des charges environnemental et suivi de chantier 	Très Faible		-
	Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> Perturbation de l'écoulement des eaux météoriques Pollution accidentelle liée aux transformateurs Pollution accidentelle lors des opérations de maintenance 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Le projet ne modifiera pas la situation actuelle d'écoulement des eaux de ruissellement Transformateurs placés sur des bacs de rétention de capacité supérieure à la quantité d'huile contenue Pas de produit de lavage pour les panneaux, ni de produit phytosanitaire pour l'entretien de la végétation 	Très faible		-
Risque sismique	Toutes phases confondues	<ul style="list-style-type: none"> Site localisé en zone de sismicité 1 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Normes parasismiques pour les postes électriques 	Très faible		-
Risque inondation	Toutes phases confondues	<ul style="list-style-type: none"> Site localisé en dehors de tout zonage 	Nul	-	Nul		-
Risque Radon	Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> Site localisé en zone catégorie 2 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Aération des locaux 	Très faible		-
Risque tempête	Toutes les phases confondues	<ul style="list-style-type: none"> Risque de dommages (tempêtes, vents forts, tornades) 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Surveillance du site 	Faible		-
Risque foudre et incendie	Toutes les phases confondues	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'incendie (impact de la foudre sur les installations) 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Protection des équipements électriques conformément à la réglementation Mise en défens du site Entretien régulier de la végétation du site par pâturage ou fauchage raisonné pour limiter le risque de propagation d'un incendie Piste périphérique de 5 m de large, zones de retournement, présence d'une citerne souple de 120 m3 avec une aire de pompage dédiée 	Très faible		-
Risque industriel	Toutes les phases confondues	<ul style="list-style-type: none"> Absence de sites industriels au droit de l'AEI 	Nul	-	Nul		-

Thèmes	Phases	Description des impacts	Impact avant mesures	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures d'accompagnement	Mesures compensatoires et de suivi
Milieu naturel							
Habitats naturels	Construction	<ul style="list-style-type: none"> Destruction / altération 	Faible à modéré	<ul style="list-style-type: none"> R1.1a - Adaptation des emprises des travaux R1.1c - Balisage et mise en défens R2.1d - Lutte contre la pollution R2.1f - Lutte contre les EVEC R2.1r - Dispositif de repli du chantier 	Négligeable	-	<ul style="list-style-type: none"> S1. Suivi du chantier par un écologue S2. Suivi post-implantation
Flore à enjeux	Construction	<ul style="list-style-type: none"> Destruction d'habitats (d'espèces) Destruction d'individus 	Faible à fort	<ul style="list-style-type: none"> R1.1a - Adaptation des emprises des travaux R1.1c - Balisage et mise en défens R2.1d - Lutte contre la pollution R2.1f - Lutte contre les EVEC R2.1r - Dispositif de repli du chantier R3.1a - Adaptation du calendrier des travaux 	Négligeable	-	<ul style="list-style-type: none"> S1. Suivi du chantier par un écologue S2. Suivi post-implantation
Tous habitats et continuités écologiques	Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> Altération d'habitats 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> R2.2o - Entretien écologique de la végétation 	Négligeable	-	-
Oiseaux	Construction	<ul style="list-style-type: none"> Espèces nicheuses aux milieux ouverts, bocagers, urbain et espèces ubiquistes : Perte d'habitats, destruction d'individus et dérangement 	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> R1.1a - Adaptation des emprises des travaux R1.1c - Balisage et mise en défens R2.1d - Lutte contre la pollution R2.1r - Dispositif de repli du chantier 	Négligeable	-	<ul style="list-style-type: none"> S1. Suivi du chantier par un écologue
		<ul style="list-style-type: none"> Espèces du milieu forestier 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> R3.1a - Adaptation du calendrier des travaux R3.1b - Adaptation des horaires de travaux 	Négligeable	-	
	Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> Toutes espèces confondues : Altération d'habitat 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> R2.2c - Limitation des nuisances envers la faune nocturne R2.2o - Entretien écologique de la végétation 	Négligeable	-	<ul style="list-style-type: none"> S1. Suivi du chantier par un écologue
Chiroptères	Construction	<ul style="list-style-type: none"> Grand Murin, Petit Rhinolophe, Pipistrelle de Nathusius et Barbastelle d'Europe : Perte d'habitats, destruction d'individus et dérangement 	Modéré à fort	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des emprises des travaux R1.1c - Balisage et mise en défens R2.1d - Lutte contre la pollution 	Négligeable	-	<ul style="list-style-type: none"> S1. Suivi du chantier par un écologue
		<ul style="list-style-type: none"> Autres espèces protégées : Perte d'habitats, destruction d'individus et dérangement 	Faible à modéré	<ul style="list-style-type: none"> R2.1f - Lutte contre les EVEC R2.1r - Dispositif de repli du chantier R3.1a - Adaptation du calendrier des travaux R3.1b - Adaptation des horaires de travaux 	Négligeable	-	<ul style="list-style-type: none"> S2. Suivi post-implantation
	Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> Toutes espèces confondues : Altération d'habitat 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> R2.2c - Limitation des nuisances envers la faune nocturne R2.2o - Entretien écologique de la végétation 	Négligeable	-	-

Thèmes	Phases	Description des impacts	Impact avant mesures	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures d'accompagnement	Mesures compensatoires et de suivi
Reptiles	Construction	<ul style="list-style-type: none"> Lézard à deux raies, Lézard des murailles : Perte d'habitats 	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> R1.1a - Adaptation des emprises des travaux R1.1c - Balisage et mise en défens R2.1d - Lutte contre la pollution R2.1f - Lutte contre les EVEC R2.1r - Dispositif de repli du chantier 	Faible	-	<ul style="list-style-type: none"> C1.1a.1 - Création de haies C2.1d.1 - Restauration des haies existantes mais dégradées
		<ul style="list-style-type: none"> Lézard à deux raies, Lézard des murailles : Destruction d'individus et dérangement 	Faible à modéré	<ul style="list-style-type: none"> R3.1a - Adaptation du calendrier des travaux R3.1b - Adaptation des horaires de travaux 	Négligeable	-	<ul style="list-style-type: none"> S1. Suivi du chantier par un écologue S2. Suivi post-implantation-
	Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> Toutes espèces confondues : Altération d'habitat 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> R2.2c - Limitation des nuisances envers la faune nocturne R2.2j - Clôture adaptée au passage de la petite faune R2.2l - Installation d'hibernaculum R2.2o - Entretien écologique de la végétation 	Négligeable	-	<ul style="list-style-type: none"> S1. Suivi du chantier par un écologue S2. Suivi post-implantation
Amphibien	Construction	<ul style="list-style-type: none"> Alyte accoucheur, Crapaud calamite, Rainette verte, Grenouille rieuse, G. verte, Triton palmé : Perte d'habitat 	Modéré à fort	<ul style="list-style-type: none"> R1.1a - Adaptation des emprises des travaux R1.1c - Balisage et mise en défens R2.1d - Lutte contre la pollution R2.1i - Clôture anti-pénétration R2.1o - Déplacement d'amphibiens 	Faible à modéré	-	<ul style="list-style-type: none"> C1.1a.2 - Renaturation d'une mare C1.1a.3 - Création d'une mare
		<ul style="list-style-type: none"> Alyte accoucheur, Crapaud calamite, Rainette verte, Grenouille rieuse, G. verte, Triton palmé : Destruction d'individus et dérangement 	Faible à modéré	<ul style="list-style-type: none"> R2.1f - Lutte contre les EVEC R2.1r - Dispositif de repli du chantier R3.1a - Adaptation du calendrier des travaux R3.1b - Adaptation des horaires de travaux 	Négligeable à faible	-	<ul style="list-style-type: none"> S1. Suivi du chantier par un écologue S2. Suivi post-implantation
	Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> Toutes espèces confondues : Altération d'habitat 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> R2.2c - Limitation des nuisances envers la faune nocturne R2.2j - Clôture adaptée au passage de la petite faune R2.2l - Installation d'hibernaculum R2.2o - Entretien écologique de la végétation 	Négligeable	-	<ul style="list-style-type: none"> S1. Suivi du chantier par un écologue S2. Suivi post-implantation
Milieu humain							
Contexte socio-économique	Toutes phases confondues	<ul style="list-style-type: none"> Pérennisation-création d'emplois à l'échelle régionale Retombées fiscales pour les collectivités 	Positif	-	Positif	-	-
Infrastructures	Construction	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation locale et temporaire du trafic routier Nouveaux réseaux électriques enterrés 	Faible	-	Faible	-	-
Tourisme	Toutes phases confondues	<ul style="list-style-type: none"> Aucun chemin de randonnée dans l'AER 	Très faible	-	Très faible	-	-

Thèmes	Phases	Description des impacts	Impact avant mesures	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures d'accompagnement	Mesures compensatoires et de suivi
Santé							
Air	Construction	<ul style="list-style-type: none"> Soulèvement de poussières Augmentation du trafic et des émissions de gaz d'échappement 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Arrosage des pistes en période sèche 	Faible	-	-
Bruit	Construction	<ul style="list-style-type: none"> Emissions sonores liées aux engins de chantier et véhicules de transport 	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Déroulement des travaux en journée pendant les jours ouvrables 	Faible	-	-
	Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> Emissions sonores liées aux postes électriques 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Onduleurs placés à plus de 80 m des premières habitations 	Nul	-	-
Déchets	Construction	<ul style="list-style-type: none"> Production de déchets Envol de déchets en phase travaux 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des déchets, hydrocarbures et produits dangereux Gestion des eaux sanitaires du chantier Cahier des charges environnemental et suivi de chantier 	Très faible	-	-
	Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> Production de déchets liés au remplacement de panneaux défectueux 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Recyclage des modules défectueux (accord SOREN Gestion des panneaux photovoltaïque en fin de vie) 	Très faible	-	-
	Démantèlement	<ul style="list-style-type: none"> Production de déchets liés au démantèlement des différents éléments constitutifs du parc 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Recyclage des modules (accord SOREN Gestion des panneaux photovoltaïque en fin de vie) et des autres éléments 	Très faible	-	-
Effets d'optique	Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'éblouissement par réflexion sur l'installation pour les usagers des voies de communication proches (orientation perpendiculaire) 	Très faible	-	Très faible	-	-
Champs électriques et magnétiques	Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> Création de champs électromagnétiques par les onduleurs et les transformateurs 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Onduleurs et transformateurs enfermés dans des locaux spécifiques, éloigné des habitations (plus de 80 m) 	Nul	-	-
Risques incendie et électrique	Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> Risque électrique suite à une intrusion 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Matériaux constitutifs de la centrale en majorité non combustible (acier, aluminium, verre) Installation grillagée et surveillée 	Très faible	-	-
Sécurité	Construction	<ul style="list-style-type: none"> Intrusion accidentelle sur le site 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Installation grillagée et surveillée 	Très faible	-	-

Thèmes	Phases	Description des impacts	Impact avant mesures	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures d'accompagnement	Mesures compensatoires et de suivi
Paysage et patrimoine							
Patrimoine	Toutes phases confondues	<ul style="list-style-type: none"> Absence de visibilité depuis les éléments patrimoniaux les plus proches. 	Nul	<ul style="list-style-type: none"> Aucune mesure de réduction nécessaire 	Nul	-	
Perceptions paysagères	Toutes phases confondues	<ul style="list-style-type: none"> Visibilité depuis des habitations du hameau de Font Claude proche Visibilité légère depuis quelques habitations du hameau du Prunet à plus de 500 m du site Vue directe du projet sur les voies communales bordant le site au nord et à l'ouest 	Faible à Fort	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de haies déjà présente Conservation d'une haie arbustive Création de 368 ml de haies arbustives 	Faible	-	-

IX. CONCLUSIONS

Dans le contexte de lutte contre le changement climatique, de la surexploitation des ressources fossiles et de l'augmentation des besoins régionaux en électricité, la centrale photovoltaïque de Domérat permettra de produire de l'électricité d'origine renouvelable en se substituant à des productions émettrices de gaz à effet de serre. Ce projet s'appuie sur des technologies permettant de revaloriser des sites anthropisés.

Le projet est implanté dans une ancienne carrière communale. VALECO et a pris en compte dans la construction de son projet :

- L'impact naturel sur les habitats et la faune flore ;
- L'impact paysager sur les habitations et les usagers du secteur ;
- Les prescriptions des services de l'Etat et des gestionnaires infrastructures (routes, réseaux...).

L'analyse des impacts bruts des différents compartiments du projet sont globalement modérés à fort.

Des mesures de réduction, d'accompagnement et de compensations ont été prévues notamment en faveur de la biodiversité, du paysage et de la sécurité (risque pollution des eaux souterraines, foudre et incendie) :

- Adaptation du phasage des travaux en fonction de la sensibilité de la faune ;
- Gestion favorable du couvert prairial sous les installations, par la mise en place d'un fauchage raisonné ;
- Restauration/création de mares et de haies ;
- Protection des équipements électriques, mise en défens du site ;
- Elaboration d'un cahier des charges hygiène, sécurité et environnement en phase travaux et exploitation (suivi des mesures) ;
- Mise en place d'une citerne pour les services de secours.

Après mise en œuvre des mesures, les impacts résiduels sur la biodiversité le patrimoine sont faibles à négligeables.

Aucune demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées est nécessaire pour ce projet.

En conclusion, le projet aura peu d'impacts au vu de sa nature et de son implantation.

Les impacts identifiés ont fait l'objet de mesures permettant de les éviter et les réduire au maximum.

X. GLOSSAIRE

ACRONYME	SIGNIFICATION
KWc	KiloWatt Crête
KWh	KiloWatt Heure
MWc	MégaWatt Crête
MWh	MégaWatt Heure
ZNIEFF	Zone Naturelle D'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
ZPS	Zone de Protection Spéciale
ZSC	Zone Spéciale de Conservation